

L'OPINION PUBLIQUE.

SAMEDI, 16 AVRIL, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LA LOI SUR LES BANQUES.

Dans la séance de mardi, 5 avril, cette loi subit sa troisième lecture. Un amendement de M. Godin, obligeant les banques à ne prélever sur les billets escomptés qu'un intérêt de 7 par cent fut perdu sur division de 49 pour et 82 contre. C'est ce qu'on appelle un amendement en forme de ficelle électorale : il était absurde et M. Hincks fit semblant de l'appuyer pour rire. Quand les particuliers peuvent prêter à 8 par cent, de quel droit peut-on forcer les banques à prêter à 7 par cent, elles dont les frais d'administration et la nécessité d'une réserve coûtent si cher ? Nous plaignons sincèrement les députés qui sont obligés de se bâtir une popularité avec de tels travaux législatifs.

LES BILLETS DE LA PUISSANCE.

Dans la même séance, l'on adopta la loi dite émission de billets de la Puissance, *Dominion notes*. Comme nous l'avons déjà exposé dans ces colonnes, le gouvernement s'est réservé le droit, dans le bill des banques, d'émettre tout le papier fiduciaire d'une dénomination moindre que \$4.00 : cette réserve est destinée, avec la proclamation dépréciant l'argent dur, à bannir du pays la plaie de la monnaie américaine, qui fait tant de dommage au cultivateur et au marchand, et qui enrichit si bien les courtiers et les *shavers*. Le gouvernement est sur le point d'émettre pour cinq cent mille piastres de papier fractionnaire, c'est-à-dire d'une dénomination moindre qu'une piastre, afin de mieux assurer la disparition des trente sous. Ce papier fractionnaire sera racheté en or par le gouvernement et n'est que temporaire : il sera avant peu remplacé par de petites espèces que le ministre des finances fait en ce moment fondre à Londres sous la direction de l'Hon. M. Rose. L'émission de ces petits billets est un véritable bienfait pour le pays et achèvera l'œuvre entreprise par le gouvernement. Et le vote donné sur la motion de M. Bodwell, qui voulait défendre au gouvernement de faire une telle émission, est une preuve frappante de la justesse de notre appréciation : 37 ou 38 membres seulement ont voté pour l'amendement de M. Bodwell, rejeté par 107 ou 108. Quand on voit des adversaires du gouvernement comme MM. Béchard, Cheval, Fortin, Godin, Pelletier, Trambly et autres voter pour une de ses mesures, il faut que cette mesure soit fameuse.

L'USURE.

Après que M. Sandfield Macdonald eut proclamé, on ne sait à propos de quoi, son gouvernement d'Ontario le meilleur des gouvernements possibles, et qu'il eût été naturellement contredit par M. Mackenzie, la chambre s'occupa en comité des résolutions fixant le taux de l'intérêt. Ces résolutions, après quelques tentatives infructueuses pour les *tuer*, furent adoptées telles qu'originellement soumises, et telles que nous les avons déjà fait connaître à nos lecteurs. Cette loi, nous le répétons, est tout-à-fait insuffisante. La population pressurée et affamée demande une *bouchée* ; on lui jette dédaigneusement une *miette*. Une loi qui prétend empêcher l'usure et qui n'impose au prévaricateur ni pénalité ni forfaiture, qui donne à la victime le droit de ne réclamer que dans les six mois qui suivent l'exaction, est purement et simplement, comme le dit un proverbe trivial mais plein de vérité, un *cataplasme appliqué sur une jambe de bois*. Ce n'est nullement la mesure qui convient au pays.

L'INDEMNITE DES CANTONS DU BAS-CANADA.—(Séance du 6.)

M. Wood voudrait forcer les townships à recevoir de suite l'indemnité qui leur fut accordée lors de l'abolition de la Tenure Seigneuriale comme compensation des allocations faites pour le rachat de certains droits seigneuriaux ; ils ont droit d'en retirer perpétuellement l'intérêt ou d'en obtenir le capital, à leur option, avec réduction de 25 0/0. On ne fit pas droit à la demande du trésorier d'Ontario parce que la matière est du ressort des arbitres provinciaux, et qu'en outre c'est aux townships et non au gouvernement qu'est laissée l'option de réclamer les intérêts ou le capital réduit.

SCOTT FUSILLÉ.

Une nouvelle interpellation sur ce triste et grave sujet ne produisit aucun résultat. Le commissaire Smith n'a pas encore fait son rapport, et, quant à l'action du Canada, on tourne toujours dans le même cercle : nous ne pouvons rien faire de nous-mêmes directement. Nous ne sommes pas maîtres du Nord-Ouest et nous n'y avons aucun droit ni pouvoir. Notre devoir, quant à présent, ne peut se borner qu'à aider l'Angleterre, qui paraît prendre son temps pour agir. Au fait, l'on ne peut que se féliciter de la prudence du gouvernement : s'il eût payé à la compagnie de la Baie d'Hudson les trois cent mille louis convenus, et accepté, le 1er décembre dernier, le

transfert du nouveau Territoire, la position serait bien critique, beaucoup plus critique qu'elle ne l'est maintenant. Il nous eût fallu réduire l'insurrection à nos propres dépens, c'est-à-dire engloutir des millions ; ou bien demander le secours de l'Angleterre, qui aurait pu nous répondre, dans son odieuse parcimonie, en nous répétant ce qu'elle dit depuis longtemps à ses colons de la Nouvelle-Zélande : nous voulons bien vous défendre contre les puissances étrangères ; mais quant à vos soulèvements intérieurs, à vos guerres intestines, c'est à vous d'y pourvoir et d'en faire les frais.

Le Cabinet Fédéral, ne voulant accepter le Nord-Ouest dans l'état d'insubordination où il se trouvait en novembre et décembre dernier, a évité ces fâcheuses éventualités et a laissé à l'Angleterre et à la puissante Compagnie seules le lourd fardeau de la pacification des *Métis*.

BUDGET ET TARIF.

Les séances du 7 et 8 courant ont été presque exclusivement consacrées à ces deux sujets importants. Nous n'avons pas l'intention de suivre M. Hincks, ses contradicteurs et ses défenseurs, dans tous les détails et tous les chiffres plus ou moins intelligibles dont se servent les habiles pour entortiller leurs pensées et présenter au pays des états plus ou moins grossis, suivant l'intérêt du parti qu'il faut défendre. Au reste, le ministre des finances a été très-clair et très-franc. Peu de phrases, très peu de phrases ; mais des chiffres et des explications catégoriques.

D'après un état incontesté fourni par M. Hincks, voici notre position financière :

Revenu	\$14,485,137 00
Dépense	14,144,049 00
Excédant	341,088 00

Mais il faut retrancher de notre recette un certain montant mal à propos porté au revenu et qui nous laisse avec un déficit net et sûr de trente-neuf mille piastres. Et ce déficit si minime est dû à des sources de revenus extraordinaires, sans lesquelles il eût été beaucoup plus considérable.

En prévision de l'augmentation des dépenses pour l'année courante et la prochaine, que Sir Francis Hincks porte à \$700,000, le tarif est modifié considérablement et augmenté légèrement sur plusieurs items, de manière à fournir le revenu nécessaire, à protéger davantage notre production et notre industrie, et à gêner un peu plus nos voisins sur nos marchés.

En somme, ce bilan est très-satisfaisant, quand l'on songe que la presque totalité de notre dépense consiste en intérêts payés sur des capitaux empruntés à l'Angleterre et qui ont, employés dans de grands travaux publics, centuplé notre richesse nationale en développant nos ressources. Nous sommes encore l'un des peuples les moins taxés du monde. Nous empruntons à la *Minerve* sa traduction sur la partie du discours de M. Hincks où il établit cette vérité :

« Mais, dit-il, quant aux ressources du pays, à ses moyens de faire face à ses engagements et à sa taxation, je désire faire une comparaison entre sa condition et la condition des autres pays avec qui nous sommes en rapports : je trouve que la dette de la Grande-Bretagne est, relativement à sa population, d'environ \$135 par tête ; celle des Etats-Unis d'environ \$60 par tête, tandis que la dette du Canada n'est que d'environ \$22 50 par tête. (Écoutez, écoutez.)

« La taxe de l'Angleterre est d'environ \$10 par tête ; celle des Etats-Unis de \$9.25 et celle du Canada de \$3 50. (Écoutez, écoutez.) Les choses étant telles, je ne pense pas que le peuple de ce pays doive s'effrayer au sujet d'une légère augmentation de taxe qui pourrait être nécessaire pour faire disparaître toutes les appréhensions de déficit qui pourraient surgir à l'avenir. Je trouve aussi que le revenu de la Douane aux Etats-Unis est d'environ \$4 50 par tête, tandis qu'en Canada il est de \$2.

« Le revenu de l'Intérieur est aux Etats-Unis de \$4, tandis qu'il n'est que de 67 centimes par tête. Je puis ajouter, en parlant des autres pays, que j'ai résidé dernièrement dans une contrée où le peuple, à le prendre dans son ensemble, ne peut aucunement être comparé pour la richesse et l'intelligence avec le peuple du Canada, et cependant dans ce pays, la Guyane Anglaise, le peuple paie par tête une taxe beaucoup plus élevée que le double de celle du Canada ; et néanmoins, il la paie sans le moindre murmure. (Écoutez, écoutez.)

MM. Galt, Holton et Mackenzie se préparent à faire une rude lutte au ministre des finances et nous en attendons de belles quand viendra la discussion sur les résolutions fiscales.

M. CHIPMAN.

Lundi, 11 courant, la Chambre s'ajourne sans procéder aux affaires du jour. La mort de M. Chipman, l'un des représentants de la Nouvelle-Ecosse, fut la cause de cet ajournement, proposé par l'Hon. M. Joseph Howe et secondé par l'Hon. M. A. A. Dorion. Le défunt était un marchand riche et respectable, un membre très utile, d'un caractère indépendant et avait l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient, au dire de MM. Howe, Tupper et Dorion.

L'INTERCOLONIAL.

Grand débat mardi sur la motion de MM. Galt et Shanley, blâmant le gouvernement dans sa politique relative au chemin de fer intercolonial et dans l'administra-

tion des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, que l'acte de la confédération a placés sous le contrôle du gouvernement. Nous n'avons ni le temps ni l'espace de faire connaître même par simple analyse, les discours que cette motion a fait pleuvoir. Le vote pris tard dans la nuit, donna le résultat suivant : 40 pour la motion Galt et 87 contre ; majorité pour le gouvernement, 57. C'est un terrible échec pour M. Galt et un splendide succès pour le Cabinet, appuyé en cette circonstance par plusieurs libéraux : MM. Béchard, Cheval, Coupal, Fortier et Trembley.

J. A. MOUSSEAU.

L'USURE.

Nous empruntons à la correspondance Parlementaire de M. Dansereau les quelques extraits suivants d'un travail vraiment remarquable sur la loi de l'intérêt et qui a paru dans "La Minerve" du 9 :

« Il n'y a de loi efficace et éclairée que celle qui peut tirer d'une force quelconque le plus de ressources possibles. Le grand but de toutes les lois est d'organiser et de solliciter le travail. Car le travail est la source de la richesse nationale. Donner trop de facilités au capitaliste de s'enrichir par le simple prêt, c'est le détourner du travail. C'est encourager la paresse au détriment de la production. C'est ôter, par exemple, du commerce, le véritable homme qui aurait pu opérer avec efficacité et profit au moyen de ses capitaux pour y mettre le communiquant qui, avec la même dépense de force, ne produira aucun résultat. Bien plus, son travail, qui aurait pu être efficace dans une position subalterne, se trouve neutralisée par la mauvaise fortune. La production perd deux forces : celle du capitaliste qui ne travaille plus et celle du jeune homme qui travaille mal.

« Si tous les capitalistes persistaient dans le commerce, l'encombrement, sans doute, se produirait vite ; mais si l'on veut faire, pendant quelques années, l'expérience de l'intérêt limité, on verra qu'il y a encore d'autres résultats à attendre. Tant que le capitaliste pourra retirer 9, 10 et 12 par 100 de ses fonds, il n'aura pas besoin de se torturer l'esprit. Mais diminuez-lui ses profits, mettez-le dans la position de pouvoir espérer retirer plus d'avantages d'un autre emploi de son argent, il tournera son énergie vers les grandes entreprises industrielles. Il dotera le pays de manufactures ou de voies de communications. Il ajoutera à la production de mille manières. Le seul moyen de stimuler nos hommes d'affaires inactifs, de les forcer à ouvrir de grandes communications avec l'étranger, de créer de nouveaux produits et de leur chercher des débouchés, c'est de leur enlever l'avantage de réaliser autant de bénéfices au milieu du désœuvrement. La place que la loi destinait aux capitaux étrangers, ce sont les capitaux du pays qui l'ont prise, et ils ne l'abandonneront que lorsqu'on leur fera lâcher prise.

« Il n'y a rien comme la fixation d'un taux d'intérêt pour fixer aussi la valeur des propriétés. La fluctuation de l'intérêt jette nécessairement de l'incertitude dans tous les contrats à long terme. La loi sur l'usure remédie à cet inconvénient. « En thèse générale, nous favorisons la restriction de l'intérêt parce que l'argent est un monopole et que, du moment que les riches commandent aux pauvres, ce sont ceux-ci qui ont besoin de protection contre les premiers. »

Les nouvelles étrangères de la semaine ne sont pas abondantes. En Angleterre le ministère Gladstone perd du terrain, les modifications qu'il a faites à son Bill des Terres mécontentent l'Irlande et beaucoup de ses partisans.

En France le ministère Ollivier traverse une crise, les nouvelles réformes proposées par l'empereur et dont on ne connaît point encore la nature ne paraissent pas convenir à une grande partie de la majorité qui le soutenait. Les dépêches parlent de la résignation de MM. Daru, Buffet et de Talhouet.

A Rome on s'attend que la proclamation du dogme de l'Infaillibilité du Pape aura lieu lundi prochain.

Une étude fort intéressante sur les mœurs de l'Afrique équatoriale dans *l'Illustration*. Il n'y est question que des guerres des petits rois du pays entre eux et des conséquences d'icelles.

Un exemple entre mille : Les blessés sont achevés sans pitié, et on leur coupe le poignet pour leur enlever les bracelets de cuivre dont les indigènes se font une parure. On réserve pour les chefs des tortures raffinées. Le patient est attaché à un poteau, et on lui arrache les membres l'un après l'autre ; les mains d'abord, puis les bras, détachés à l'articulation du coude, en poursuivant cette horrible besogne jusqu'à ce que la vie soit éteinte. En tout temps, pour une simple faute, un indigène est puni de mort après un jugement des plus sommaires, et le criminel, pieds et poings liés, est tué à coups de bâton appliqués de manière à lui casser les os. Cette exécution dure plusieurs minutes. Un des souverains du pays, Kamrasi, prononce un arrêt de mort en touchant d'un fer de lance ou d'une baguette celui qui doit être supplicié.

Ce même roi avait envoyé au devant de Speke un ambassadeur porteur du message engageant dont la teneur suit :

« Le prince éprouvant un tel désir de voir les hommes blancs, qu'à la nouvelle de leur arrivée prochaine, il avait fait exécuter cinquante notables et quatre cents individus de basse extraction, attendu que, selon lui, s'il n'avait pas reçu la visite des voyageurs, la faute en était aux dispositions querelleuses de ses sujets. »

Une invitation en ces termes suffirait pour faire rebrousser chemin.

Théodoros était un agneau en comparaison de ces jolis monarques. Nous nous demandons ce qu'on fait dans ces pays-là aux membres de l'opposition !

Un sot reprochait à un Lord Chancelier d'avoir été l'apprenti d'un barbier. Le grand personnage lui répondit "La différence qu'il y a entre vous et moi, c'est que si vous aviez été apprenti barbier, vous le seriez encore."